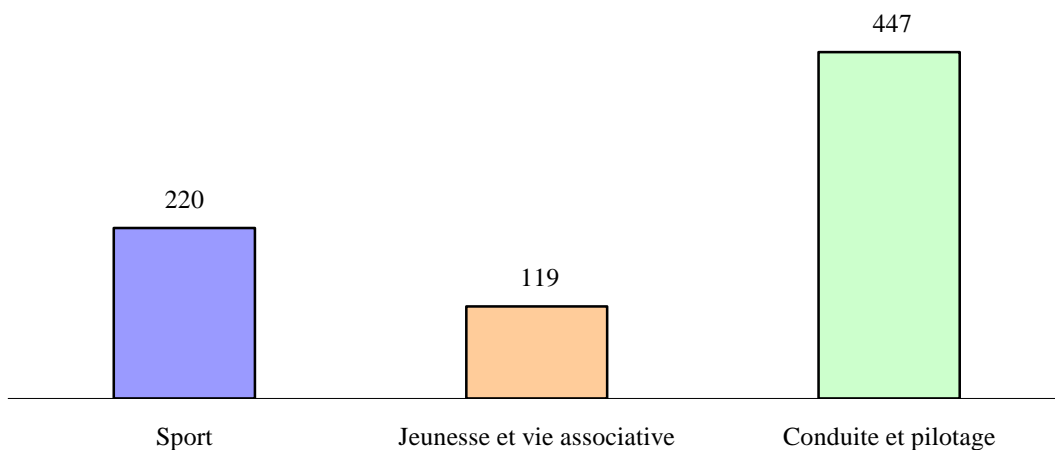

Sport, Jeunesse et Vie associative

Autorisations d'engagement : 0,80 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,79 milliard d'euros
Emplois de l'État : 6 814 (équivalents temps plein travaillé)
Emplois des opérateurs : 833 (équivalents temps plein)

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

Répartition des crédits de paiement par programme en 2009
(en millions d'euros)



La mission « Sport, jeunesse et vie associative » est composée de trois programmes :

Le programme « Sport » concourt au développement du sport de haut niveau et de la pratique sportive pour tous les publics. Les actions menées visent également à promouvoir les valeurs éthiques du sport, notamment à travers la lutte contre le dopage et la préservation de la santé des sportifs, et à promouvoir les métiers du sport ;

Le programme « Jeunesse et vie associative » a pour objectif de favoriser l'initiative des jeunes, leur égal accès à la citoyenneté, aux loisirs et aux pratiques éducatives et culturelles ;

Le programme « Conduite et pilotage de la politique du sport, de la jeunesse et de la vie associative » regroupe les fonctions support, ainsi que l'ensemble des crédits de personnel.

2. Principales orientations pour 2009-2011

Dans le domaine de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le ministère disposera en 2009 de 787 millions d'euros, en 2010 de 768 millions d'euros et en 2011 de 747 millions d'euros de crédits budgétaires, auxquels s'ajoutent 209 millions d'euros de taxe affectée au Centre national pour le développement du sport (CNDS).

L'accent sera mis sur le développement de la pratique sportive chez les jeunes scolarisés. A cet égard, le CNDS consacra 20 millions d'euros au développement des activités et équipements sportifs des élèves en temps périscolaire, particulièrement au bénéfice des collégiens entre 16h et 18h. Le CNDS soutiendra également le développement de la pratique sportive pour les habitants des quartiers populaires dans le cadre du plan « espoir banlieues ».

Dans un objectif d'amélioration de la préparation aux compétitions de haut niveau, le plan de refondation et de modernisation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) est poursuivi afin de remettre à niveau les terrains d'entraînement et les lieux de formation au bénéfice des athlètes.

Le ministère maintiendra également un fort soutien aux fédérations sportives (88,2 millions d'euros) tant dans le domaine du sport de haut niveau que du sport pour tous dans le cadre d'une nouvelle génération de conventions d'objectifs valorisant la performance des actions fédérales.

S'agissant des actions en faveur de la jeunesse, l'effort sera maintenu notamment dans le soutien à la mobilité européenne et internationale, ainsi que dans le soutien à la participation à la vie publique par le biais des conseils de la jeunesse. Dans le domaine associatif, les mesures de soutien aux projets, à l'emploi et à la qualification de l'encadrement, ainsi que les politiques éducatives territoriales orientées en priorité vers les quartiers les plus défavorisés et les territoires ruraux enclavés seront renforcées.

Aux fins d'un renforcement de l'efficacité des actions et de la contribution à la réduction des dépenses publiques, la stratégie budgétaire pluriannuelle arrêtée pour cette mission vise à mobiliser l'ensemble des structures administratives, des opérateurs ainsi que le réseau associatif.

3. Efficacité des politiques et mise en œuvre de la RGPP

Les réformes décidées dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP) concernent l'administration centrale, la répartition des compétences entre le ministère et ses opérateurs, les services déconcentrés, ainsi que certaines politiques d'intervention.

Une réorganisation de l'administration centrale sera opérée pour optimiser la gestion des fonctions transversales. Deux opérations sont prévues :

- la fusion de la direction de la vie associative, de l'emploi et des formations avec, d'une part, la direction de la jeunesse et de l'éducation populaire et d'autre part, la direction des sports, effective depuis septembre 2008 ;
- la fusion des deux directions d'administration du ministère le 1^{er} janvier 2009, afin de parvenir à une plus grande efficacité des outils de gestion.

À partir de 2010 et dans le cadre de la réforme de l'administration territoriale des services de l'État, l'intégration des services déconcentrés du secteur jeunesse, sport et vie associative aura lieu au sein de directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et de directions départementales de la population ou de la cohésion sociale, selon la configuration territoriale.

Les missions des CREPS seront réexaminées et les établissements évalués. Cette évaluation conduira au besoin à la suppression de certains établissements. Les missions des intervenants du secteur jeunesse (INJEP, CNJ, CIDJ) seront revues et rationalisées. Enfin, une clarification des compétences entre le ministère et le CNDS sera opérée, et les modalités d'attribution des subventions seront rationalisées afin d'éviter les « micro-subventions ».

Au-delà des réorganisations de structure, les réformes des politiques d'intervention de la mission concerneront les aides en moyens humains et financiers aux fédérations, qui seront modulées en fonction de leurs projets et de leur développement, et l'adaptation du dispositif du droit à l'image collective des sportifs professionnels pour le recentrer sur les sportifs professionnels les plus exposés à la concurrence internationale.

Plafonds 2009-2011

En millions d'euros	LFI 2008	2009	2010	2011
Autorisations d'engagement	763	804	748	731
Crédits de paiement	784	787	768	747

Ministre concerné :
- Santé, Sport, Jeunesse et Vie associative